

DE PLUS MAL EN PLUS MAUX ?

APRÈS 18 MOIS, UNE ÉPIPHANIE DANS LA « RÉFORME » DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT·ES ET DES CPE ?

Après 18 mois de « concertations », les organisations syndicales ont été réunies, pour la première fois, par les directeurs de la DGESCO-MEN (E. Geffray) et de la DGESIP-MESRI (A.-S. Barthez), en présence de la cheffe de service de la DGRH, adjointe au directeur général sur les questions transversales (C. Dubo) le 20 novembre 2019. Ont été (enfin) distribués les documents, promis pour juillet 2019, nécessaires à la mise en œuvre de la « réforme » censée s'appliquer à la rentrée 2020. Ils prennent la forme de deux textes : « *Professionnalisation de la formation et du concours des professeurs. Fiche 1: Les épreuves du concours* » et « *Accompagner l'alternance en seconde année de master MEEF* » (les documents sont accessibles à cette adresse <https://frama.link/6roRcf9S>).

En lien avec cette analyse nous avons lancé dans le cadre de la FSU une pétition nationale demandant *a minima* le report de la mise en œuvre de la réforme : <http://www.snepfsu.net/fde/petition.php>



DÉCEMBRE 2019 | lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsegur, Pierre Sémidor

DÉBATS AU SEIN DU RÉSEAU DES INSPÉ

Le SNESUP-FSU a été reçu par le Réseau des INSPÉ (RI), représenté par sa présidente, B. Marin (Créteil), L. Morge, (Clermont-Ferrand) et A.-L. Rotureau (équipe permanente du RI).

Selon le RI, cette « réforme » présente des aspects positifs : elle mettrait un terme à la situation actuelle qui rompt la continuité du master MEEF avec l'arrivée en M2 des lauréats des concours issus des masters non MEEF appelés « parcours adaptés », qui n'ont finalement que six mois de formation l'année de leur stage de fonctionnaire-stagiaire ; elle mettrait en avant la dimension « professionnelle » dans les concours et la formation ; elle ferait du master MEEF la « voie royale » pour devenir enseignant. Deux effets positifs marquants sont ainsi espérés : un nombre plus important des enseignants recrutés passerait par le MEEF (donc serait formé à la dimension « professionnelle ») ; cette nouvelle formation rendrait le métier plus attractif. Ces deux hausses attendues par le RI constitueraient alors deux « indicateurs » identifiés qui permettraient de « mesurer » les effets de la réforme que le RI à ce jour ne souhaite pas « évaluer à priori ».

Nous avons exposé nos objections, majeures, à un tel positionnement :

- l'augmentation de l'attractivité du master MEEF contredit les propos du MEN qui indique ne pas souhaiter se priver d'un vivier non MEEF (reconversions ou titulaires d'autres masters) : ce serait inacceptable dans un contexte de crise du recrutement et de plus très mal perçu par les autres composantes universitaires ;

- l'objectif de valorisation du master MEEF n'a de sens qu'en lien avec l'amélioration de la qualité des contenus et des modalités de travail qu'ils proposeront ;

- si l'on souhaite que la totalité des enseignants (ou la plus grande partie d'entre eux) passe par le master MEEF, il est alors pour le moins paradoxal d'en contraindre les effectifs par le nombre de berceaux de stage en M2, ce qui réduit les capacités d'accueil ;

- la réforme ne résout pas le problème des parcours adaptés actuels, elle ne fait que le repousser d'une année. Les lauréats issus de masters non MEEF seront stagiaires et utilisés moyens d'emploi mi-temps, sans expérience (comme aujourd'hui les « parcours adaptés »).

Sur ce point, le RI pense qu'il peut négocier avec le MEN pour obtenir qu'il y ait d'abord un temps d'observation et de pratique accompagnée. Cet espoir laisse sceptique puisque le MEN a refusé depuis des années cet aménagement du fait que les stagiaires sont comptés dans les moyens d'enseignement.

Le RI ne conteste pas nos analyses, comprend nos réserves sur le fond. Mais, tout en reconnaissant le caractère lacunaire des textes, il indique préférer mettre en œuvre cette réforme parce que :

- il pense qu'il peut maintenant « faire des demandes au MEN », « négocier des améliorations » (sur des points dont la liste est en discussion) ;

- il a peur que si « on rate » cette « réforme », « alors ce soit pire ensuite » ;

- même s'il a perçu le mécontentement des collègues, il considère qu'ils se mettront quand même au travail.

Ainsi, tout en reconnaissant la multiplicité des points obscurs et des problèmes non résolus, le RI ne donne pas l'impression de vouloir s'appuyer sur ses équipes pour construire collectivement une position forte pour peser face aux ministères.

GRANDE DIVERSITÉ DANS LA TRADUCTION EFFECTIVE DE LA « RÉFORME » SELON LES SITUATIONS LOCALES

Les remontées dont le SNESUP a connaissance montrent qu'il revient à chaque INSPÉ de gérer localement, de négocier (avec le rectorat, avec les autres

composantes...), sans avoir de garanties *a priori* sur des aspects essentiels de la mise en œuvre de cette « réforme » que les ministères ont passés sous silence, comme le continuum de formation T1-T2, qu'ils se gardent bien d'évoquer.

Étant donné les délais, les nombreuses incertitudes qui subsistent, tant sur les conditions de mise en œuvre que sur le fond, rares sont les INSPÉ qui ont pu engager sereinement un travail de réflexion collective et seront prêts à rendre des maquettes en avril 2020. Pour les autres : quelle stratégie adopter pour répondre à des injonctions ministérielles inacceptables (remontée des capacités d'accueil, remontée des maquettes, présentation de l'offre de formation, statistiques sur les formateurs) ? Mentir ou ne pas mentir ? Remplir les tableaux à partir de l'existant, sans rien modifier sur le fond ? Modifier les maquettes sans discuter des contenus, dont la définition sera ensuite impactée par des éléments encore inconnus à cette date ?

Avec des concours placés en fin de M2, commencer à élaborer des maquettes sans en connaître les règles (définition et programmes des épreuves, compositions des jurys...) comme le suggère E. Geffray dans un courrier au R-INSPÉ postérieur aux annonces du 20 novembre 2019, revient à contraindre les équipes à élaborer leurs maquettes de formation sans pouvoir articuler la préparation au métier, qui est le fondement du master et la préparation aux concours qui doit rester «La» voie d'accès réglementaire au statut de fonctionnaire au sein du service public de l'Éducation. Le concours n'est pas superfétatoire, c'est le mode d'accès égalitaire et démocratique dans la fonction publique. Sa préparation ne peut être abandonnée à des officines privées.

FAIRE ÉVOLUER LE RAPPORT DE FORCES POUR FAIRE ÉCHEC À LA MISE EN PLACE AUX FORCEPS EN 2020

Les motions et déclarations adoptées par les acteur-trices de la formation se multiplient et convergent pour demander la non-application de cette « réforme » à la rentrée 2020 (elles sont ici : <https://frama.link/B56S8jhP>). Ces demandes de report traversent les mentions MEEF – premier et second degrés, Encadrement éducatif (CPE) –, toutes les catégories de personnels, toutes les composantes universitaires.

Le malaise est palpable et même très profond. Gager que les personnels «*se mettront quand même au travail*», comme le fait le R-INSPÉ, c'est finalement admettre que la maltraitance institutionnelle va de soi.

Avec ce projet, le MEN tente de réactiver une opposition stérile entre «disciplinaire» et «professionnel». C'est un piège auquel nous ne nous laisserons pas prendre: il n'y a pas d'enseignement possible sans maîtrise disciplinaire, il n'y a pas d'organisation des apprentissages possible sans

maîtrise des sciences de l'éducation et des didactiques. C'est ensemble que les équipes plurielles doivent définir les besoins et concevoir la formation. C'est ensemble qu'elles doivent être entendues.

Face à cette situation de déni des équipes de direction, du réseau des INSPE, des ministères, renforcée par les réponses du DGESCO au RI, nous devons affirmer notre refus collectif de collaborer à cette œuvre de dégradation continue de la formation des enseignants et CPE. En ce moment même, les collègues, les citoyens se mobilisent massivement contre la «réforme» des retraites, témoignant ainsi qu'ils ne sont pas dupes des éléments de langage du gouvernement. En ce qui concerne la «réforme» de la formation, nous contenterons-nous des fausses réponses apportées par les ministères aux vraies questions soulevées par les différents acteurs de la formation? Refusons ce dialogue de sourds et les petits arrangements qu'on nous propose! Agissons ensemble pour inverser le rapport de forces et créer les conditions d'une véritable concertation sur l'évolution nécessaire de la formation des enseignants et CPE. Les «grands» ne le sont que parce que nous sommes à genoux ou que nous fléchissons trop sous le harnais des réformes.

Nous proposons une rencontre nationale le 9 janvier 2020 à Paris: inscription par simple mail à fde@snesup.fr

RAPPEL : NOTRE PROJET POUR LA FDE

- Des équipes de master recrutées sur des critères et selon des procédures universitaires de détermination des profils de poste;
- Des moyens pour faire exister réellement et former des équipes plurielles selon les besoins d'une formation universitaire et professionnelle;
- Le respect des conditions universitaires d'élaboration des maquettes: c'est aux équipes de master d'élaborer les maquettes répondant aux besoins de formation identifiés;
- Des stages étudiants déterminés en fonction des impératifs de formation (progressivité, lieux, encadrement) et non des besoins de l'Éducation nationale et des plafonds d'emplois;
- Une formation continue qui vise le développement professionnel et non la transmission de prescriptions;
- La détermination et le fléchage des budgets des INSPÉ, structures à dimension académique et inter-universitaire;
- Le respect des principes de la démocratie universitaire dans les INSPÉ